

« CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE, MAIS CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ PERDU »

JUILLET
2023

SOMMAIRE

L'ÉDITO

Page 1

Pour gagner de nouveaux droits !

DANS L'ACTU

Page 2



Vème congrès de la CGT Intérieur : la CGT toujours à l'offensive !

VOS DROITS

Page 3



Annonces salariales : des mesures largement insuffisantes !



Mobilité : garantie de maintien de l'IFSE

LA BONNE CAUSE

Page 4

Propositions CGT pour des mesures immédiates

Les 100 mesures immédiates de la CGT !

L'ÉDITO

Pour gagner de nouveaux droits !

La page de la réforme des retraites toujours pas tournée, le gouvernement continue sa politique de régression sociale et de casse des services publics.

Ainsi, la transformation de Pôle Emploi en France Travail va accentuer les inégalités. En désignant les privé-es d'emploi comme responsables de leur sort et en stigmatisant les bénéficiaires du RSA, le gouvernement agit selon le principe du libéralisme économique dans lequel doivent triompher la loi du plus fort, et la mise à l'écart des plus faibles. Le dogme libéral conduit mécaniquement à la précarisation de l'immense majorité des travailleurs et travailleuses, qu'il s'agisse de leur statut professionnel, de leurs conditions de travail, ou de leur salaire.

En matière de salaire, dans la quasi-totalité des branches professionnelles, les minimums sont désormais inférieurs au SMIC. Dans la fonction publique, les rémunérations sont tellement basses que de très nombreuses agents et agentes se retrouvent au niveau du SMIC, quand bien même sont-ils fonctionnaires depuis des années. Les grilles indiciaires sont tellement tassées que de nombreuses agents et agentes ne passent plus de concours ou d'examen professionnel car le gain de rémunération est quasi-nul, voire inexistant. Avec une inflation qui se poursuit, une hausse du prix de l'électricité de 10 % à partir d'août, il est évident que les salaires actuels sont très en-dessous du nécessaire à vivre.

Pour les salaires, pour les retraites, pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la démocratie sociale, la CGT porte de nombreuses revendications ainsi que vous pourrez le lire dans ce numéro de *Debout !* à la présentation renouvelée.



La CGT Intérieur vous souhaite une bonne lecture ainsi que de bons congés payés. Et de bonnes luttes pour gagner de nouveaux droits !

Vème congrès de la CGT Intérieur : la CGT toujours à l'offensive !

L'Union des syndicats CGT Intérieur a tenu son Vème congrès du 23 au 26 mai 2023 à Saint-Cyprien, l'occasion de tracer les priorités d'action de l'Union pour les trois prochaines années !

Quelle analyse de la situation ?

La crise du capitalisme et la financiarisation de l'économie s'intensifient. L'instabilité actuelle dans le monde est marquée notamment par :

- la multiplication des conflits armés ;
- les crises systémiques provoquées, en grande partie, par la libéralisation des marchés favorisant la circulation rapide et erratique des flux de capitaux et la spéculation financière ;
- l'exploitation des ressources naturelles et l'appauvrissement des peuples des pays du Sud, contraints à migrer, pour des raisons économiques et sous l'effet des changements climatiques.

Dans les pays du Nord, la crise du capitalisme génère des inégalités croissantes entre les exploitants et les exploités et exploitées, et une montée du chômage/de la précarité.

Les modes de travail sont modifiés, notamment par l'atomisation du salariat et la généralisation du télétravail, précarisant et isolant ainsi encore plus les salariés et salariées les unes des autres. La question de l'augmentation des salaires est centrale et urgente, notamment face au rythme actuel de l'inflation en France.

Les mauvais coups s'accumulent pour les travailleurs et les travailleuses, la lutte contre la réforme des retraites a été l'occasion de relever la tête et de



construire un arc intersyndical inédit pour refuser le report de l'âge de départ à 64 ans. D'autres solutions de financement existent, la lutte continue et la CGT exige toujours le retrait.

Quelles priorités d'action ?

Le document d'orientation adopté par les congressistes doit être utilisé pour être utile. Ce sont les syndicats, les syndiqués et syndiquées qui le font vivre.

C'est pourquoi ce document d'orientation se veut résolument tourné vers l'action : celle d'un syndicalisme du quotidien pour les communautés de travail et des agents et agentes, au service d'un syndicalisme de transformation sociale. Il s'agit bien de mettre à disposition des syndicats, des syndiqués et syndiquées un document comme outil de luttes.

Les principaux axes de travail sont :

- **Développer la formation syndicale** : chaque agent-e a le droit à 12 jours/an de formation syndicale, et c'est un outil essentiel pour gagner en efficacité !
- **Développer la syndicalisation** : la CGT doit développer son implantation

partout mais plus particulièrement au ministère de l'Intérieur : la nouvelle direction de l'Union s'engage à travailler à un plan de syndicalisation ;

- **Augmenter l'audience de la CGT au sein du ministère ;**
- **Travailler avec d'autres organisations syndicales progressistes** là où c'est possible, dans l'intérêt des agent-es !

Une nouvelle direction élue !

La nouvelle commission exécutive est composée de 25 hommes et femmes de différentes directions et territoires. Elle assurera la mise en œuvre des orientations adoptées dans le document d'orientation jusqu'au prochain congrès.



Scanne le QR code !

[Accès au document d'orientation, aux membres de la nouvelle direction et plus encore...](#)

VOS DROITS

Annonces salariales : des mesures largement insuffisantes !



La situation salariale dans la Fonction publique n'a cessé de se dégrader depuis 2010, avec un gel quasi continu de la valeur du point d'indice. Pour rattraper les pertes depuis 2010, le point d'indice devrait être à 5,60 € et non à 4,92 €. C'est dans ce contexte que le ministre de la Fonction publique Stanislas Guérini, contraint par le niveau de l'inflation très élevé a

annoncé le 12 juin les mesures pour 2023 et 2024.

Revalorisation du point d'indice sous l'inflation et instauration d'une prime

Au 1^{er} juillet 2023, le point d'indice a été revalorisé à +1,5% (soit une valeur du point à 4,92278 €), mesure largement insuffisante après celle de 3,5% consentie en 2022 ! Selon les estimations de l'INSEE, le taux d'inflation annuel moyen pourrait être de 4,5 % cette année, contre 9,6 % en 2022.

Poursuivant sa logique de substitution de primes au salaire, le gouvernement annonce instaurer une « prime de pouvoir d'achat » d'ici la fin de l'année. Une prime dite de « pouvoir d'achat ». Elle sera dégressive de 800 à 300 € brut et non reductible, au bénéfice des salarié·e·s ayant une rémunération brute mensuelle inférieure ou égale à 3 250€. Aucune précision sur les modalités de la dégressivité et du

calcul de ce plafond n'a été apportée.

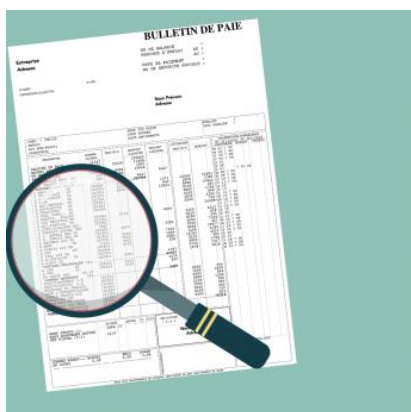
Quelle perte de rémunération pour les fonctionnaires depuis 2010 ?

A titre d'exemple, pour un·e agent·e de catégorie C au 1^{er} échelon (indice 361) cela correspond au delta suivant : 245,48 euros brut de moins chaque mois sur son traitement.

L'Union des syndicats CGT Intérieur revendique :

- Une augmentation immédiate de 30 % de la valeur du point d'indice ;
- L'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation ;
- La refonte des grilles indiciaires ;
- Une politique salariale d'égalité femme / homme ;
- L'intégration des primes dans le calcul de la retraite.

Mobilité : garantie de maintien de l'IFSE



La circulaire du 21 juin 2023 de la direction du Budget et de la

DGAFP rappelle l'obligation de maintien de l'IFSE en cas de mobilité au sein des services déconcentrés de l'Etat.

Afin de limiter les freins à la mobilité entre les services de l'Etat, l'administration d'accueil est désormais obligée de s'aligner sur l'IFSE brute annuelle perçue par l'agent·e dans son administration d'origine.

L'administration d'origine doit fournir à l'agent·e une attestation du montant de l'IFSE sur les 12

mois précédant sa mobilité ou son détachement.

Le montant du CIA n'est en revanche pas intégré. Il existe pourtant un écart important d'un périmètre ministériel à l'autre en matière de CIA.

Une avancée donc, mais qui ne règle pas la question des écarts indemnitaires existants pour des catégories et grade d'emplois identiques. Cette situation crée des inégalités d'attractivité qui nuit à la conduite des politiques publiques.

LA BONNE CAUSE

Les 100 mesures immédiates de la CGT !

Mercredi 12 juillet, lors du rendez-vous à Matignon, avec Elisabeth Borne, les syndicats ont imposé leur ordre du jour. Lors de cette rencontre, la CGT a partagé ses propositions de mesures immédiates pour protéger et améliorer la vie des salarié·es. Après la débâcle consternante des 100 jours, la CGT s'est rendue à Matignon pour rencontrer la Première Ministre, Elisabeth Borne. Lors de cette rencontre, la CGT a rappelé les exigences des millions de salarié·es mobilisé·es pendant 6 mois : refus de la réforme des retraites et scandale de l'application à marche forcée, augmentation des salaires et pensions, démocratie au travail et révision des ordonnances travail demandée par l'ensemble des organisations syndicales, égalité femme/homme, environnement et chômage.

Les 100 mesures de la CGT

Propositions CGT pour des mesures immédiates



Face à l'urgence sociale, la CGT a formulé plus de 100 mesures immédiates, construites autour de 5 axes prioritaires :

→ **Les salaires** pour lesquels la CGT demande l'indexation des salaires sur l'inflation, la

revalorisation du Smic à 2000 euros pour faire face à l'inflation et un conditionnement des aides publiques aux entreprises à un avis conforme du CSE ;

→ **Les retraites** avec notamment : la négociation des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO, les départs anticipés pour pénibilité et l'aménagement des fins de carrières ;

→ **La démocratie sociale** dont : les questions de libertés syndicales, les moyens alloués aux représentant·es du personnel pour revenir sur les « ordonnances Macron » ;

→ **Le chômage** avec la remise en cause des violentes réformes du gouvernement qui ont drastiquement réduit les indemnités des privé·es d'emplois ;

→ **L'égalité femmes / hommes** pour garantir l'égalité salariale, la révision de l'index égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Des réponses en décalage total avec les besoins

Si l'objectif était de donner un « *nouvel élan au dialogue social* », pour jeter les bases du nouveau « *pacte de la vie au travail* », pour Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, « *la réunion d'aujourd'hui marque l'échec consternant*

des 100 jours annoncés par le président de la République. Nous prenons la main : nous imposerons dorénavant nos ordres du jour, nos méthodes et nos contenus. L'intersyndicale se retrouvera fin août pour échanger sur la rentrée et les suites de la mobilisation ».

La CGT prépare la rentrée sociale

Les propositions CGT remises à la première Ministre seront portées dans les branches et les entreprises et seront partagées avec tou·tes les salarié·es cet été par le biais du quatre-pages « Contact » imprimé à 500 000 exemplaires. Un travail de fond pour changer la donne, reprendre la main sur notre travail et agir concrètement, ensemble.



Scanne le QR code !

[Accède au livret](#)



Nous contacter !



<https://uspatmi-cgt.reference-syndicale.fr/>



cgtinterieur@gmail.com



06 01 82 74 69
06 68 38 99 59
06 92 29 93 76